

Loto-Tirage de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme

La Fondation du Cégep de Saint-Jérôme (ci-après, Fondation) organise une activité de financement « clé en main » pour les étudiants du Cégep de Saint-Jérôme (ci-après, CSTJ) sous la forme d'un tirage. Les profits récoltés soutiendront des projets parascolaires et périscolaires de l'année 2025-2026.

Numéro de licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux : RACJ. : **L-03130**

Règlements

1. Le tirage est tenu par la Fondation. Dix mille quatre cent-vingt (10 420) billets au coût de 10 \$ seront en vente à compter du 12 novembre 2025 à 8 h 30. La vente des billets prendra fin le 26 janvier 2025 à 16 h 30. Les billets sont disponibles au bureau satellite de la Fondation (local B-111) pour la remise aux vendeurs.
2. Les billets peuvent être payés en argent comptant ou par chèque au nom de la *Fondation du Cégep de Saint-Jérôme*. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, dans les dix jours suivant la date à laquelle la Fondation reçoit ce chèque de l'institution bancaire ainsi que les frais s'y rattachant. Une fois le délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité.
3. Les tirages auront lieu le 26 février 2026 à 13 h à l'agora du CSTJ au 455, rue Fournier à Saint-Jérôme. Les billets seront tirés d'un baril à tirage devant le public. L'ordre dans lequel les billets seront tirés correspond à l'ordre des prix qui se trouvent dans les règlements ci-dessous.
4. La valeur totale des prix tirés équivaut à plus de 5 800 \$.
5. Chaque billet comprend une participation. De plus, chaque billet tiré ne peut être remis dans le baril avec les autres billets.
6. La partie du billet qui sera conservée par la Fondation sera placée dans une boîte sous clé, jusqu'à la date du tirage.
7. Un billet peut être détenu par une personne physique ou par une personne morale ou encore par une société.
8. Les renseignements inscrits par le participant sur son billet de participation demeurent l'entière responsabilité de ce dernier. La Fondation ne peut être tenue responsable dans le cas où les renseignements fournis par le participant ne permettraient pas de le contacter dans les délais prescrits.
9. Aucun billet ne sera inséré dans la boîte de tirage sans avoir reçu le paiement du billet au préalable.

FONDATION

CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

10. La personne gagnante devra accepter son prix tel quel. La Fondation contactera chaque personne gagnante dans les 72 heures ouvrables suivant la date du tirage. Chaque personne devra signer un document attestant de la prise de possession de son prix aux conditions contenues au présent règlement et dégageant la Fondation, ses commanditaires, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés de toute responsabilité. Les noms des personnes gagnantes seront annoncés sur le site Internet du CSTJ et de la Fondation sous forme de communiqué de presse. Ce dernier peut être publié dans les médias sociaux.
11. Les billets achetés directement à un vendeur accrédité par la Fondation seront remis sur -le -champ.
12. La Fondation remettra le prix exclusivement à la personne dont le nom est inscrit sur le billet de tirage et se réserve le droit, à sa discrétion, d'exiger la partie correspondante du billet de la personne gagnante ou de vérifier l'identité du détenteur du billet gagnant sur la présentation d'une pièce d'identité avec photo.
13. Les prix doivent être réclamés **au plus tard le 22 mai 2026 à 16 h** au local B.111, bureau satellite de la Fondation, situé au 455, rue Fournier à Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2.
14. Toute personne gagnante autorise la Fondation à utiliser son nom, sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
15. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou, de quelque façon, altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre, survenue au cours du processus d'impression, sera rejeté pour nullité.
16. Seuls les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus sont admissibles au tirage de la Fondation.
17. Les employés de la Fondation ne sont pas admissibles au tirage.
18. Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet ne constitue un don. Par conséquent, la Fondation ne peut remettre de reçu pour un don de charité à l'achat d'un billet de tirage.
19. Tous les prix qui ne seront pas dûment réclamés avant la date limite applicable seront remis à la Fondation pour d'autres activités de financement.

FONDATION

CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

Quantité de billets à vendre : 10 420

Prix unitaire du billet : 10 \$

Numéro de licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux : RACJ. : L-03130

Liste des prix à gagner :

(Les prix seront tirés dans cet ordre le 26 février 2026.)

1 ^{er} prix	Carte-cadeau Herman microbrasserie (Prévost)	Valeur de 150 \$
2 ^e prix	Carte-cadeau Boston Pizza St-Jérôme	Valeur de 150 \$
3 ^e prix	Carte-cadeau Prana café St-Jérôme	Valeur de 150 \$
4 ^e prix	Carte-cadeau Dieu du Ciel St-Jérôme	Valeur de 150 \$
5 ^e prix	Carte-cadeau Érablière aux Quatre Vents (Mirabel)	Valeur de 150 \$
6 ^e prix	Carte-cadeau Théâtre Le Patriote (Sainte-Agathe-des-Monts)	Valeur de 150 \$
7 ^e prix	Carte-cadeau Randolph Pub Ludique (Saint-Jérôme)	Valeur de 150 \$
8 ^e prix	Carte-cadeau restaurant Recto-Verso (Sainte-Adèle)	Valeur de 200 \$
9 ^e prix	Carte-cadeau restaurant Le Shaker (Saint-Jérôme)	Valeur de 200 \$
10 ^e prix	Carte-cadeau L'Usine restaurant (Saint-Jérôme)	Valeur de 200 \$
11 ^e prix	Carte-cadeau Jean Coutu (O. Dannel, C. Collin et G. Nault Sainte-Sophie)	Valeur de 250 \$
12 ^e prix	Carte-cadeau Metro Plus Famille Thibeault	Valeur de 250 \$
13 ^e prix	Carte-cadeau restaurant Villa d'Este (Saint-Jérôme)	Valeur de 250 \$
14 ^e prix	Carte-cadeau Canadian Tire (Saint-Jérôme)	Valeur de 250 \$
15 ^e prix	Carte-cadeau Marché 5 Saveurs (Saint-Jérôme)	Valeur de 250 \$
16 ^e prix	Carte-cadeau Activités Mont-Tremblant	Valeur de 250 \$
17 ^e prix	Carte-cadeau Carrefour du Nord	Valeur de 250 \$
18 ^e prix	Forfait Théâtre Gilles-Vigneault (125\$) et restaurant Le Soleo (175 \$)	Valeur de 300 \$
19 ^e prix	Carte-cadeau Canadian Tire (Saint-Jérôme)	Valeur de 300 \$
20 ^e prix	Carte-cadeau Sports Experts/Atmosphère (Saint-Jérôme)	Valeur de 400 \$
21 ^e prix	Carte-cadeau Metro Plus Famille Thibeault	Valeur de 500 \$
22 ^e prix	Certificat cadeau de François Bernier – Club voyage Marinair	Valeur de 900 \$

Valeur totale des prix : 5 800 \$